

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - deux
Présents	8	le 7 octobre à dix-neuf heures
Votants	9	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 septembre 2022

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, PASCAL.

ABSENTS : MM. CRUCHET, REBEYRAT, MME GIRAUD (pouvoir donné à Mme
DELUCHE)

Mme CIBERT a été élue secrétaire

VENTE et ACHAT : LAVERGNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération n° 2022/032 en date du 2 septembre 2022, le dossier a été transmis à Me Patrice KIM, Notaire à Oradour - sur-Glane pour rédaction des actes.

Ce dernier demande que soient précisés dans une délibération le détail des parcelles cédées et acquises avec la nouvelle numérotation issue du bornage et les prix de vente et d'acquisition.

M. le Maire rappelle les prix fixés par délibération n° 2021/036 en date du 25 août 2021 :

- prix de vente à M et Mme Pascal DARDILHAC : 0.75 € le m²
- prix d'achat par la Commune : 1.20 € le m²

Et apporte les précisions suivantes, suite à bornage :

M et Mme Pascal DARDILHAC souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section F n° 1040
Contenance : 0 ha 19 a 30 ca- prix : 1 447.50 €

La Commune de Nouic souhaite acquérir la parcelle appartenant à M. DARDILHAC Pascal,
cadastrée section F n° 1039- contenance : 0 ha 05 a 30 ca- prix : 636.00 €

Pour rappel, les frais de bornage ont été partagés entre les deux parties et les frais d'actes sont à la charge de M et Mme DARDILHAC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver la vente de la parcelle cadastrée section F n° 1040 à M et Mme DARDILHAC et l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section, F n° 1039 aux conditions exposées ci-dessus
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 10 octobre 2022



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 11 octobre 2022
Le Maire
Serge NOUGIER

